

DESCRIPTION DU PROGRAMME D'AIDE À COURT TERME

Nous offrons un service d'assistance de **dernier recours** et ce à court terme selon les fonds disponibles. Si une aide financière est requise, elle sera réservée aux familles financièrement et socialement vulnérables avec des besoins urgents, liés à la maladie qui ne peuvent être adressés par: les réseaux de santé et de service sociaux existants; les ressources communautaires régionales; les assurances ou des programmes gouvernementaux. Ce sont des familles qui n'ont pas accès à l'équipement et aux services nécessaires pour prendre soin de leur maladie sans impact négatif sur leurs besoins de base. Ce service inclut un accompagnement pour trouver des ressources qui pourraient venir en aide aux familles.

Prérequis :

- Être membre de la Société de la SLA du Québec (démarche gratuite)
- Avoir des dépenses ou circonstances de vulnérabilité exceptionnelles reliées à la maladie

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande doit aussi avoir été présentée, au préalable, aux programmes gouvernementaux ou organismes payeurs concernés:

- Couverture d'assurances (personnelle, familiale, de groupe ou publique (Aide sociale et solidarité sociale))
- RAMQ et MSSS (CLSC, CISSS, CIUSSS): Programmes d'assurance médicaments et Médicament d'exception; Programmes d'aides techniques et appareils suppléant à une déficience physique; Programmes d'adaptation de domicile (PAD); Hébergement et aide à domicile (y compris les popotes roulantes); Aides à la vie quotidienne et à la vie domestique (AVD/AVQ); Programme ministériel des aides techniques à la communication (PMATCOM); Programme ministériel d'alimentation entérale; Programme national de ventilation à domicile (PNAVD); etc.
- Ressources et organismes communautaires et de bénévolat locaux, municipaux, et régionaux.

Ce programme de soutien offre une assistance de dernier recours et à court terme. Compte tenu de notre statut d'organisme communautaire, notre rôle est de pallier les délais et carences des programmes gouvernementaux, non à y substituer. Ce programme est rendu possible grâce à des subventions et des dons, et varie selon les fonds disponibles d'une année à une autre.

PROCÉDURES

- ✓ La demande d'aide financière doit être faite par un professionnel de la santé d'un Centre local de services communautaires (CLSC), Centre intégré (universitaire) de santé et services sociaux (CISSS ou CIUSSS) ou d'un établissement de santé, de soins de longue durée, ou de soins palliatifs.
- ✓ La demande doit être accompagnée par deux soumissions.
- ✓ Veuillez noter qu'il y aura possiblement un montant maximal qui sera attribué pour certains produits et services.
- ✓ Un formulaire doit être complété pour chaque article demandé. Nous enverrons un accusé de réception lorsque nous recevrons votre demande.

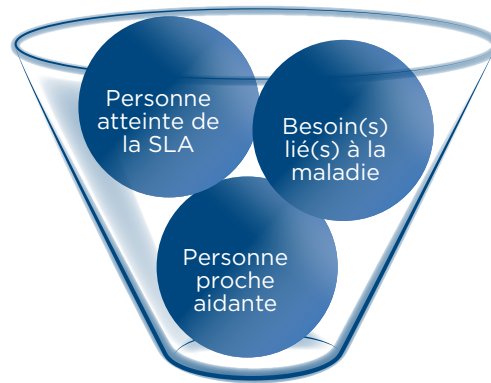
Veillez noter que nous ne rembourserons pas les achats ou locations d'équipement ou les frais reliés aux services qui précèdent l'envoi et le traitement d'une demande par la Société. Avant d'entreprendre toute dépense, communiquez avec nous. Nous sommes là pour vous aider.

Pour plus d'informations ou pour discuter d'une demande, veuillez communiquer avec :

Mme Kate Busch

514-725-2653, poste 109 Sans frais : 1-877-725-7725, poste 109.

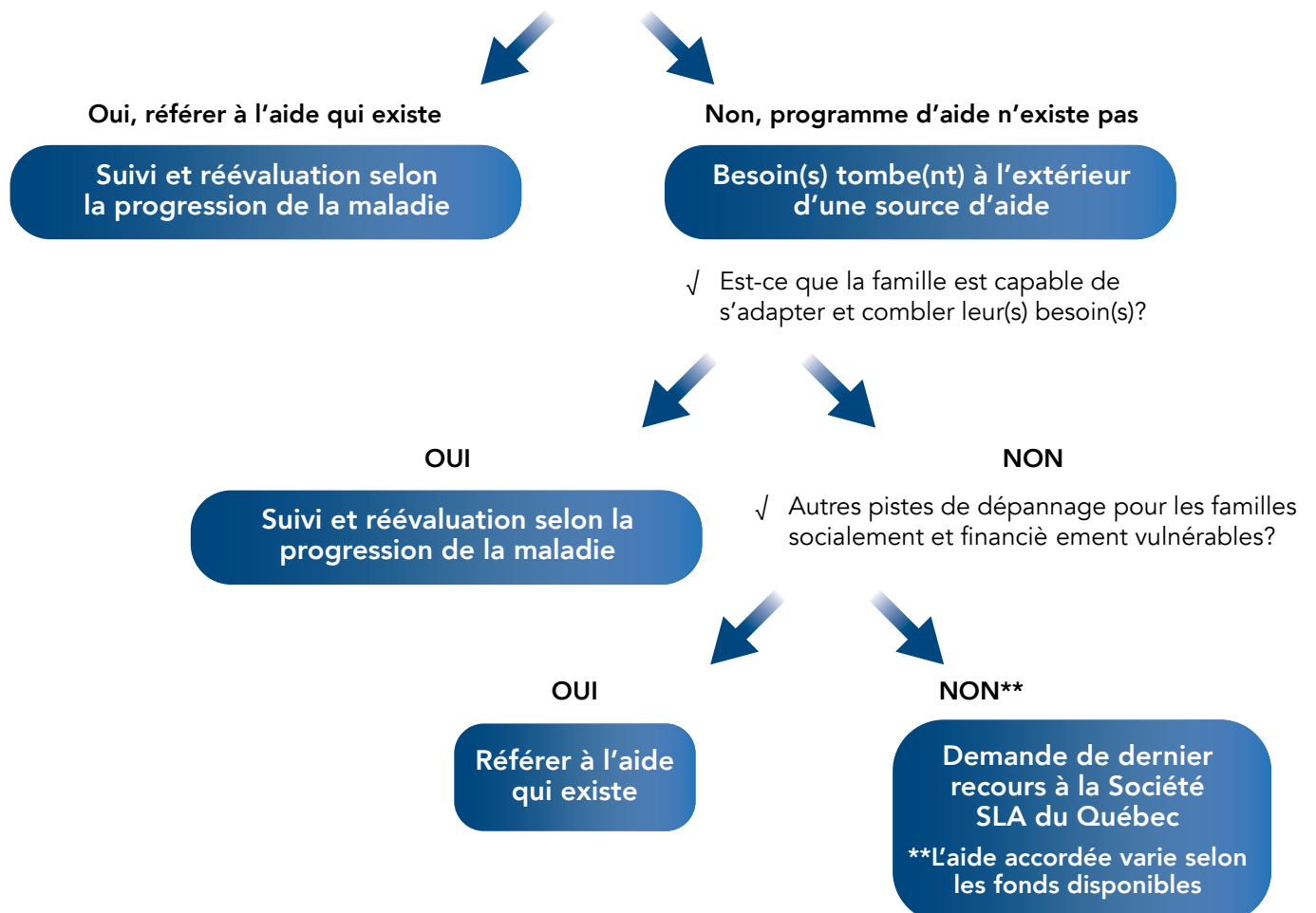
SCHÉMA POUR LA DEMANDE DE PROGRAMME DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE LA SLA DU QUÉBEC



Évaluation par un.e professionnel.le de la santé

Référence aux ressources et programmes d'aide locaux, municipaux, régionaux et gouvernementaux
(voir liste page 3)

- ✓ Vérification de possibilité de consultation à une clinique SLA interdisciplinaire?
- ✓ Assurance qui couvre le(s) besoin(s) : privée, publique, aide sociale ou solidarité sociale?
- ✓ Est-ce qu'une demande de crédit d'impôt provincial et fédéral pour personnes handicapées est en ordre?



Ressources et programmes d'aide locaux, municipaux, régionaux et gouvernementaux

RAMQ et MSSS (CLSC, CISSS, CIUSSS) :

- Régime public d'assurance médicaments
- Médicament d'exception par RAMQ
- Programmes d'aide RAMQ :
 - o Audition et vision
 - o Appareils et vêtements spécialisés
 - Appareils suppléant à une déficience physique
 - o Hébergement et aide à domicile
 - Aide domestique
 - Hébergement en établissement public Hébergement par une ressource intermédiaire
 - o Médicaments
- Programmes d'aides techniques pour les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) par MSSS
 - o Guides de gestion- Déficience physique, intellectuelle, et trouble du spectre de l'autisme (TSA) par MSSS
 - Programmes d'aide matérielle pour les fonctions d'élimination pour les personnes ayant une déficience
 - Programme d'attribution des ambulateurs
 - Programme d'attribution des chaussures orthétiques et d'appareillage de la chaussure
 - Programmes sur les aides à la vie quotidienne et à la vie domestique (AVQ/AVD)
 - Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs
- Programme ministériel des aides techniques à la communication (PMATCOM)
- Programme d'aides au contrôle de l'environnement et à la communication (PACEC)
- Programme ministériel d'alimentation entérale (MSSS)
- Programme national de ventilation à domicile (Montréal, Québec et autres régions) PNAVD
 - o Cadre de référence du PNAVD par MSSS
- Aide sociale et solidarité sociale par MTESS
- Regroupement des popotes roulantes (personne atteinte et personne aidante)
- Programmes d'adaptation de domicile (PAD) du SHQ
- Services de santé non-assurés pour les premières Nations et les Inuits- Gouvernement du Canada
- Anciens combattants Canada- Programmes et services financiers
- Régime d'assurance administrée par une corporation publique ou privée (individuel ou groupe)
- Programme d'adaptation de véhicule (PAV) du ministère du Transport géré par la SAAQ
- Frais médicaux éligibles pour crédit d'impôt (fédéral et provincial) :
 - o Gouvernement fédéral : Agence du revenu du Canada (ARC)
 - Dépenses médicales admissibles ou crédit d'impôt
 - Professionnels de la santé au Québec reconnus et qualifiés pour le remboursement des frais médicaux
 - Liste de déductions et de crédits d'impôt pour personnes handicapées
 - o Gouvernement provincial : Revenu Québec
 - Personnes handicapées et avantages fiscaux
 - Programmes et services pour les aînés
 - Dépenses médicales admissibles ou crédit d'impôt
 - Si vous avez 65 ans et plus, votre aidant.e et vous pouvez bénéficier d'incitatifs fiscaux et d'accès à des dépenses supplémentaires.
 - Si vous avez 70 ans et plus, il existe des crédits d'impôt additionnels pour les services de soutien à domicile pour les aînés.
- Guides de l'OPHQ – Office des personnes handicapées du Québec :
 - o Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille: aide financière, équipements et fournitures
 - o Guide de mesures fiscales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches
- Ressources et organismes communautaires et de bénévolat locaux, municipaux, et régionaux. (LAPPUI, Centre d'action bénévole, soins palliatifs, etc.)

Pour obtenir des informations et des liens supplémentaires pour professionnel.le.s de la santé, veuillez consulter [l'aide mémoire pour le suivi des clients atteints de la SLA-SLP](#).

Si vous avez trouvé une ressource qui a été particulièrement utile pour les familles touchées par la SLA, faites-nous-en part!

